



Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 19 décembre 2016

Courriel : [admin.com@courchapoix.ch](mailto:admin.com@courchapoix.ch)

[com.courchapoix@bluewin.ch](mailto:com.courchapoix@bluewin.ch)

Mairie : [mairie@courchapoix.ch](mailto:mairie@courchapoix.ch)

## Assemblée communale du 19 décembre 2016 à 20h dans la salle communale

Présents : 29 personnes

Le Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Flury Pierre et Langenegger Sébastien sont nommés.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour. L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

### 1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Flury Pierre demande des nouvelles au sujet de la zone 30.

Le maire, Louis-Joseph Fleury, répond que des marquages se feront ce printemps pour des raisons de météo. Sur la partie du haut du Vevie, il y aura des lignes jaunes avec la pose de poteaux dans les virages. Les ralentisseurs seront marqués.

Il n'y a pas d'autres questions.

**Il est accepté comme présenté sans avis contraire.**

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 2.

### 2. a) Discuter et voter le budget 2017

La caissière, Corinne Bart, donne lecture du budget communal pour 2017. Il boucle avec un déficit de fr. 22'036 pour un total de charges de fr. 1'936'740 et de produits fr. 1'914'704.

Les investissements pour 2017 représentent fr. 285'000.--.

Le budget bourgeois pour 2017 est présenté par la caissière. Il boucle avec un déficit de fr. 1'665.-- pour un total de charges de fr. 23'915.- et de produits de fr. 22'250.--.

L'assemblée n'a pas de question.

**Le budget communal est accepté avec un déficit, le budget bourgeois est également accepté avec un déficit.**



---

**b) fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales**

---

La caissière présente les taxes 2017 utilisées pour l'élaboration du budget communal.

La parole est à l'assemblée.

Nicole Arzenton demande comment est calculée l'augmentation des taxes des artisans.

Louis-Joseph Fleury répond que la commune a un problème avec la facturation de Tritout. Une séance à ce sujet est agendée en janvier 2017.

D'autre part, le conseil a eu une mauvaise surprise. Pour les années antérieures, la commune n'a pas suffisamment facturé et de ce fait un déficit s'est accumulé.

Nicole Arzenton demande si la taxe de fr. 250.-- pour le magasin est justifiée, d'autant plus que le Tritout ne récupère plus les cartouches d'encre et de ce fait les utilisateurs les déposent chez elle.

Louis-Joseph Fleury répond qu'il n'y a pas une logique linéaire pour les augmentations chez les artisans.

Louis-Joseph Fleury informe que la commune désire garder le Tritout comme Ecopoint plutôt que d'aller à la future déchèterie à Courtételle.

Joël Dominé demande sur quelle base la taxe des chemins a été calculée ?

Louis-Joseph Fleury répond que la taxe des chemins est basée sur le nouveau règlement. L'encaissement des taxes permettra de créer un fonds.

Christophe Dominé précise que des chemins à bandes de roulement sont à réfectionner, devis fr. 10'000.--. D'autre part, la commune a l'obligation de constituer une réserve dans le fonds des chemins d'au moins fr. 25'000.-- selon le Service de l'Economie Rurale. Un montant sera prélevé chaque année de la taxe des chemins.

Pierre Flury demande à combien se monte le fonds des chemins actuellement.

Louis-Joseph Fleury répond qu'il n'y a plus rien.

Sébastien Langenegger demande des explications sur l'augmentation de la taxe d'épuration.

Daniel Steullet répond qu'une taxe fédérale s'ajoute pour les micropolluants. D'autres points sont compris dans cette taxe : l'investissement de la STEP, l'action PGEE, divers travaux d'entretiens pas réalisés jusqu'à ce jour mais qui débiteront partiellement en 2017, la réalimentation du fonds.

Daniel Steullet relève que l'eau potable facturée par le SEVT passera en 2017 à fr. 1.60 m<sup>3</sup>

L'assemblée n'ayant plus de question on passe au vote pour les 2 budgets.

**Les comptes communaux et bourgeois sont acceptés sans avis contraire.**

Le Président des assemblées demande de voter les différentes taxes communales et la quotité d'impôt.

**L'assemblée accepte sans avis contraire.**

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 3.



### 3. Voter la consolidation du crédit de rénovation des salles d'économie de l'ESVT de fr. 235'000.--

Achille Borsa demande à l'assemblée d'accepter la consolidation du crédit pour la réfection des salles d'économie familiale. Le projet de rénovation était devisé à fr. 235'000.-- et le coût effectif est de fr. 222'790.95, selon tableau ci-dessous :



## Assemblée des délégués

### Réfection des salles d'économie familiale (voté en AD 25.11.2015)

	<i>Devis</i>	<i>Effectif</i>
• Gros œuvre (maçonnerie)	Fr. 28'801.--	Fr. 31'562.55
• Installations électriques	Fr. 14'960.--	Fr. 23'185.00
• Chauffage, ventilation	Fr. 74'920.--	Fr. 80'634.10
• Installations sanitaires	Fr. 3'000.--	Fr. 1'502.45
• Aménagements intérieurs	Fr. 35'027.--	Fr. 33'814.65
• Nettoyages	Fr. ---.--	Fr. 2'729.00
• Honoraires architecte	Fr. 12'500.--	Fr. 12'500.00
• Honoraires ingénieur	Fr. 14'000.--	Fr. 13'165.20
• Frais divers	Fr. 5'000.--	Fr. 2'298.00
• Réserve	Fr. 46'792.--	Fr. 21'400.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 235'000.--</b>	<b>Fr. 222'790.95</b>

Vicques / 24.11.2016

La parole est à l'assemblée.

Béat Chételat demande de quoi se compose la réserve effective de fr. 21'400.-- ?

Achille Borsa répond que lors des travaux, il y avait de l'amiante qu'il a fallu enlever, des moisissures, de l'humidité et le coût de la première étude.

Achille Borsa informe qu'au printemps, d'autres travaux de rénovation pour ce bâtiment seront présentés aux communes.

Louis-Joseph Fleury précise que c'est la volonté des maires d'avoir un chiffre global des travaux de rénovation et correction des malfaçons.

Sébastien Langenegger demande si les réparations pour le projet global sont subventionnées.



Le maire répond non, les subventions sont octroyées pour des bâtiments de 50 ans d'âge.

Plus de question, le Président des Assemblées demande de passer au vote.

**L'assemblée accepte la consolidation à fr. 235'000.-- sans avis contraire.**

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 4.

#### **4. Vente d'une parcelle aux Lammes**

Luc Dominé explique que Mme Christelle et M. Mickaël De Lima Ferreira demandent à acquérir la parcelle no 1143 sise aux Lammes au prix de fr. 90.-- m<sup>2</sup> pour la construction d'une maison familiale.

**L'assemblée accepte sans avis contraire la vente de cette parcelle.**

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 5.

#### **5. Adoption du plan spécial « Rière les Lammes »**

Luc Dominé explique que la commune a rencontré beaucoup de problème à faire adopter le plan spécial par le Service du Développement Territorial pour activer cette zone de construction en harmonie avec la nouvelle LAT. Le conseil a dû négocier le nombre d'habitation.

Pierre Flury demande la surface des parcelles.

Luc Dominé répond 700 m<sup>2</sup>.

Nicole Arzenton demande si ces parcelles sont en zone inondable.

Non lui répond le maire. Tout a été examiné dans ce secteur.

L'accès se fera par le droit de passage de l'usine Terbival répond le maire à Flaviano Arzenton.

Christophe Dominé précise que la paroisse vendra son terrain à la commune mais qu'elle ne participera pas aux coûts de la viabilisation.

Pierre Flury demande à quel prix la commune avait acheté ces terrains.

Christophe Dominé répond fr. 45.--/m<sup>2</sup>.

Les enfants iront-ils à l'école par la route demande Falviano Arzenton.

Louis-Joseph Fleury répond qu'il est prévu dans le futur, un chemin pédestre.

**L'assemblée accepte sans avis contraire, l'adoption du plan spécial « Rière Les Lammes ».**

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 6.

#### **6. Présentation et voter le crédit nécessaire de fr. 400'000.-- pour la viabilisation « Rière les Lammes » et donner compétence au conseil pour la réalisation et la consolidation du crédit.**

Luc Dominé explique que le bureau d'ingénieurs SD ingénierie Jura SA a établi une étude pour viabiliser ce secteur. Le coût se monte à fr. 383'000.--, il faut ajouter les frais annexes.

Pierre Flury demande la surface totale des terrains constructibles.

5'200 m<sup>2</sup> y compris la voie d'accès, répond Christophe Dominé.



---

**On passe au vote et c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte.**

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 7.

### **7. Divers :**

---

Le maire, Louis-Joseph Fleury dresse un bilan de l'année écoulée. Voir annexes no 1.

La parole est à l'assemblée.

Nicole Arzenton soulève que la vitesse sur la route de contournement de Corban – Courchapoix n'est pas respectée.

Christophe Dominé répond qu'un plan de restriction est en vue pour cette zone dans le cadre du SAF. Il y aura probablement un interdiction de circuler sauf pour le trafic agricole.

Pierre-Alain Clivaz relève qu'une erreur s'est glissée dans le compte-rendu du LQJ. La quotité d'impôt pour la paroisse est de 10,5 et non 19.5 comme mentionné.

Flaviano Arzenton informe qu'une pastille (borne) a été enlevée. lors de travaux de rabaissement du trottoir à la hauteur de la maison Denis Wattenhofer.

Le conseil contactera M. Bernard Studer, géomètre cantonal pour la rétablir.

Le Président des Assemblées remercie le maire par applaudissements et remercie également les conseillers pour le travail effectué durant 2016. Il souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à chacune et chacun.

Séance levée à 21h25.

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Président :

Pierre-André Clivaz

La Secrétaire :

Yolande Büschlen

Annexe : no 1, mot du maire

### **État de la commune**

---

#### **Habitants 443 recensés en décembre 2016**

Courchapoix a passé de 230 habitants en 1966 à 443 habitants en 2016, la population a



---

presqu'entièrement doublé en 50 ans.

## Développement

Les terrains viabilisés ont trouvé acquéreur et sont en construction. Les prévisions des anciennes autorités communales étaient pertinentes, grand merci pour leurs décisions.

Pour faire face à la demande, deux zones sont actuellement en cours de viabilisation.

Au bas du village, le quartier de Rière les Lammes pourra accueillir 8 maisons. Une partie du lotissement est prévu pour des maisons en rangées ou des appartements en PPE.

À l'Est du village, sur la route de Montsevelier, deux privés étudient une viabilisation pour plusieurs bâtiments.

## Finances

Les finances de la commune sont positives. Les comptes 2015 bouclent avec un bénéfice, le budget 2017 prévoit un déficit de 23'000.- : charges 1'936'740, revenus 1'914'704, quotité maintenue à 2,15.

## Réalisations

---

### Remaniement parcellaire

Un des plus grands remaniements de Suisse arrive à son terme : les champs de Courchapoix, Corban et Montsevelier sont regroupés et les accès sont rénovés et facilités.

### École

La rénovation de l'école des Oeuches est terminée, L'isolation est complète et un nouveau chauffage aux pellets donne entière satisfaction.

### SIS, service incendie et secours

Un hangar pour le SIS Val Terbi se dresse à l'entrée Ouest de Courchapoix. Il dessert l'ensemble des villages et communes de notre région. Construit en six mois, les délais et les coûts sont respectés. Le hangar est loué au SIS. L'inauguration aura lieu le 22 avril 2017, vous êtes cordialement invités à cette journée portes ouvertes.

### Aide du Parrainage

Ces deux réalisations ont été fortement soutenues par le *Parrainage des communes suisses de montagnes*. à raison de 800'000.- pour l'école et 100'000.- pour le hangar du SIS. Nous remercions chaleureusement nos généreux donateurs

### Environnement, mares

Avec le soutien du Service de l'environnement et du SAF, 3 mares ont été créées.



---

## Animations

---

La vie du village est animée par ses sociétés et par le groupe d'animation. Trois sociétés réalisent de beaux résultats : chant, groupe sportif, football.

Le groupe d'animation veille à marquer des points forts, qui invitent les habitants de Courchapoix à se retrouver.

*Courchapoix bouge* : grâce au groupe sportif, la participation à cette manifestation offerte aux communes suisses est assurée

Un festival de musique, *rockapoix*, a été organisé pour la seconde fois en 2016

La fin de l'année est marquée par la visite de St Nicolas, la fête des lanternes, et les fenêtres de l'avent. Celles-ci ont eu l'honneur d'un passage au téléjournal de la TSR, à voir sur notre site.

## Anciens

Les anciens ont construit notre village. Nous leur en sommes reconnaissants. Cette année, le repas de Noël a été très réussi, belle ambiance ! Les après-midi de jeux, animées par la nouvelle conseillère aux oeuvres sociales, dans les locaux paroissiaux, sont très appréciées.

---

## Projets

---

### SEC, service électrique de Courchapoix

Courchapoix est fier de posséder son propre réseau électrique, héritage du passé. Le conseiller responsable du dicastère eau et énergie fait face aux innombrables pièges administratifs posés par les nouvelles normes de gestion.

Après 44 ans au service de notre commune, Philippe Koller, notre électricien, prend sa retraite. Nous lui devons une profonde reconnaissance pour avoir su entretenir et faire vivre le réseau de Courchapoix, dans des conditions fort difficiles.

Le départ de notre électricien et les nouvelles normes administratives, imposées par la confédération à la suite de la libéralisation du marché, nous oblige à revoir le mode de gestion du SEC. Une comptable et un électricien viendront renforcer l'ancienne caissière qui se chargera du secrétariat.

### Transformateur et réseau sous terre

Une rénovation du transformateur du centre du village est prévue. La possibilité d'installer un 3<sup>e</sup> transformateur est envisagée.

Le réseau aérien fait petit à petit place aux canalisations souterraines. Une nouvelle étape est prévue en 2017.

### Berges de la Scheulte et de la Chèvre

La stabilité des berges des rivières pose problème. Un plan de gestion pourra s'appliquer,



---

grâce à l'entrée en fonction de la commission des berges. Une campagne d'abattage des arbres problématique débutera en 2017.

### **Canalisations, eau potable et eaux usées**

Le réseau des canalisations est très ancien et les fuites sont nombreuses. L'eau potable est fournie par le *SEVT, syndicat des eaux du Val Terbi*. Les nouveaux réservoirs sont en activité, les nouvelles conduites intercommunales progresseront en 2017.

Pour les eaux usées, deux étapes de réfection des conduites sont envisagées, l'une dans le quartier du Vevie, l'autre dans le milieu du village.

Montsevelier doit rénover sa station d'épuration et se raccorder à la STEP de Soyhières. La conduite passera par Courchapoix et nous profiterons de réparer le secteur Est du centre du village. Cette solution représente une économie par rapport aux travaux envisagés.

### **Ramassage des ordures, molochs**

Le SEOD prévoit de ramasser les sacs gris par le système des molochs. Nous ne pourrons plus déposer les sacs en bord de route. Deux sont installés à l'entrée du village, un troisième se trouvera à l'extrémité du Petit Bâle. La mise en service se fera en début 2017. Un règlement est en préparation et une aide est prévue pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.

### **Remerciements à tous ceux qui oeuvrent au bien-être de tous**

Tout d'abord, merci aux employés communaux, à la secrétaire, à la caissière au voyer et aux concierges des bâtiments. Ils accomplissent une tâche discrète, souvent ingrate et pourtant essentielle pour le fonctionnement de la commune.

Un merci particulier à notre caissière, Corinne Bart qui termine sa vingtième année au service des finances de Courchapoix.

Merci aussi aux autorités, au président des assemblées et aux membres du conseil. Ils font face avec le sourire et quelques froncements de sourcils aux multiples aléas de notre vie communale. Sans eux, la tâche de maire serait ingérable.

### **Voeux**

Je formule mes vœux les meilleurs, à vous tous, citoyens et citoyennes de Courchapoix. Que 2017 soit une année propice à vos projets, qu'elle vous apporte les joies et les bonheurs que vous méritez.

Que notre commune continue de vivre et progresser, dans la convivialité et le respect de chacun.

*Louis-Joseph Fleury*  
maire, décembre 2016